



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DÉCISION n° 2022-440
I-1-15 Décisions, délibérations

OBJET : Convention de mise à disposition du Théâtre Cravey

DGA Service à la
population
Direction de la Vie
Culturelle

Réf : SJ/ ERB 249852

DGS :

DGA :

CAB :

CS

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch est propriétaire du Théâtre Cravey qui a pour vocation d'accueillir des associations.

DÉCIDE

Article 1 :

De mettre à la disposition de l'association DANSE ET COMPAGNIE, représentée par sa présidente, Madame Catherine LAISNÉ dont le siège social est situé au 401, avenue Vulcain à La Teste de Buch (33260), le Théâtre Cravey dans les conditions définies par la convention.

Article 2 :

La convention est conclue pour la période du **24 et 25 juin 2023**.

Cette occupation est consentie à titre gratuit pour le premier spectacle et à titre payant pour le second, la location du théâtre s'élevant à 2000 € par jour.

La ville de La Teste de Buch prendra à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu pour le premier spectacle.

L'association recevra un avis des sommes à payer qui lui sera adressé par le Trésor Public.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 30/08/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220830-DEC2022_440-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2022

Affichage : 14/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch Patrick DAVET



Patrick DAVET

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde